



Projet Associatif

Association La Tour Nevet

" Sans hier et demain, aujourd'hui ne vaut rien "

Cette citation, de Pierre Jakez Hélias, résume parfaitement les motivations qui ont amené le conseil d'administration de l'association "La Tour Nevet" à rédiger le document que nous vous présentons.

En effet, au fil des pages de ce Projet Associatif, vous trouverez l'histoire de "La Retraite", l'origine de l'association "La Tour Nevet" et surtout les valeurs qu'elle porte pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Nous avons cherché à mieux savoir pour mieux agir. Ce fut aussi l'occasion d'une réflexion constante sur le rôle de chacun, administrateurs, direction, cadres, personnel, résidents et familles, avec cette volonté de construire des projets pour le mieux-être des résidents, en respectant et assurant nos engagements.

Georges SCHMELTZ,
Président de l'association "La Tour Nevet" de Quimper

L'Association La Tour Nevet

existe depuis 1977. Elle agit pour et dans l'intérêt des personnes âgées. Elle est attentive au maintien de leur capacité d'autonomie et de choix tant sur le plan social que de la santé et du cadre de vie. Elle favorise, autant que possible, l'expression de leur volonté.



Les membres du Conseil d'Administration

Des personnes qui représentent :

- La Congrégation fondatrice de l'œuvre initiale
- La municipalité propriétaire des locaux abritant l'EHPAD¹ La Retraite, géré par l'Association
- Les résidents de La Retraite
- Les familles de résidents
- Une association de retraités²
- Le centre communal d'action sociale
- Les municipalités menant une action en faveur des personnes âgées, en partenariat avec l'Association³
- Des personnes qualifiées désignées par l'Assemblée Générale

Les membres de l'Association s'engagent ensemble pour le bien-être des personnes âgées et la reconnaissance de leurs besoins spécifiques. Ils entendent privilégier une mission humaine et sociale à l'égard des personnes accompagnées.

L'Association est inscrite dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et d'ouverture. Elle participe aux évolutions visant à promouvoir les droits des personnes fragiles, le respect de leur dignité et la participation à leur projet de vie.

¹ - EHPAD : Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes

² - En 2010, il s'agit de l'ARPAQ - Association des retraités et Personnes Agées de Quimper

³ - En 2010, la municipalité de Plonéis est ainsi représentée

Eléments d'histoire de l'Association La Tour Nevet

L'objectif
des Demoiselles
de la Retraite :
permettre à des
femmes de prendre
de la distance par
rapport à leur vie
quotidienne afin
de réfléchir au sens
de la vie.

Histoire d'une Congrégation religieuse

L'Association poursuit l'œuvre initiée par la Congrégation Les Sœurs de La Retraite. Cette Congrégation est née de l'action menée dans un premier temps par deux femmes : Catherine de Francheville et Claude Thérèse de Kerméno. En 1675, Catherine de Francheville organise des temps de « retraite » à caractère spirituel pour des femmes de Vannes. Claude Thérèse de Kerméno, originaire du Finistère participe à une de ces retraites et décide de reproduire ce type d'action à Quimper. En 1678, elle obtient de l'Evêque l'autorisation de donner aussi des retraites avec la collaboration des Jésuites. Spécificité du Finistère : les retraites sont proposées à la fois en français et en breton. Très vite, le nombre de participantes augmente, plusieurs compagnes viennent seconder Claude Thérèse de Kerméno. En 1689, la communauté qu'elles forment est reconnue par la ville de Quimper. Ses membres étaient appelés à l'époque, les « Dames ou Demoiselles de la Retraite »¹. De nouvelles recrues les rejoignent, elles développent leur action à Quimper².

Pour mener leur projet à Quimper, elles déménagent plusieurs fois. Elles resteront près de quatre-vingts ans, Place de La Tour d'Auvergne, dite place neuve³.

En 1791, en pleine période de révolution et d'interdiction des ordres religieux, elles sont chassées de Quimper.

En 1805, les Demoiselles de la Retraite du Finistère veulent reprendre leurs activités et les diversifier. Avec l'accord de la préfecture et celui de la mairie de Quimper, elles ont comme projet d'ouvrir une école gratuite pour les enfants de pauvres. Elles souhaitent également poursuivre l'animation de retraites. Faute de trouver des locaux à Quimper pour cette activité de retraite, elles vont à Quimperlé où elles acquièrent l'Abbaye Blanche.

En 1827, la Congrégation de la Retraite du Sacré Cœur est reconnue par ordonnance royale. Les Demoiselles de la Retraite deviennent des religieuses.

En 1847, quelques religieuses reviennent à Quimper. La Congrégation achète une maison rue des Réguaires et y donne des retraites.

En 1857, elles ouvrent une école à Quimper, puis à Brest en 1858.

En 1886, comme les autres Congrégations qui font œuvre d'enseignement, il leur est interdit d'enseigner⁴. Les écoles où les religieuses intervenaient sont laïcisées. Des sœurs de la Congrégation émigrent dès cette période vers l'Angleterre, la Belgique, la Hollande...

Au début des années 1900, elles reprennent leur activité d'enseignement et démarrent le cours Notre Dame d'Espérance à Quimper et le cours Fénelon à Brest.

En 1932, expropriées pour la construction de la poste à Quimper, elles s'installent dans une nouvelle maison rue Verdelet. C'est le lieu où se situent aujourd'hui l'Association La Tour Nevet et l'EHPAD La Retraite.

En 1966, les différentes Congrégations, issues de l'action des Demoiselles ou Dames de la Retraite, se réunissent pour fonder la Congrégation des Sœurs de La Retraite actuelle.

1 - De nombreuses Congrégations de religieuses en France ont débuté à cette époque et pendant la révolution sous la forme de ce qui était appelé des sociétés. Les demoiselles faisant partie de ces sociétés vivent une forme de vie religieuse mais sans signe distinctif, elles ne portent notamment pas l'habit religieux.

2 - D'autres femmes ont fondé à la même époque, dans d'autres villes, des maisons et des communautés dont les membres se sont appelés aussi Dames de la Retraite : à Vannes, Lannion, Angers... elles étaient indépendantes mais avaient des liens entre elles.

3 - Ce bâtiment a longtemps abrité la gendarmerie de Quimper, à ce jour il est utilisé par l'Etat Major départemental de la gendarmerie.

4 - La loi Jules Ferry du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire écarte le religieux en ordonnant la laïcisation progressive du personnel des écoles.



La Congrégation, dont le siège est situé à Saint Germain en Laye, regroupe aujourd'hui près de deux cents religieuses qui vivent en communautés en France et à l'étranger⁵. Elles sont au contact de la population, prennent part à la vie, participent, là où elles sont, à des actions visant la promotion de la personne. Elles interviennent sans imposer leur point de vue, dans le respect de la dignité et de la liberté de conscience de la personne humaine.

Une des Communautés de la Congrégation, réunissant des sœurs âgées, vit dans l'EHPAD géré par l'Association La Tour Nevet à Quimper.

Histoire d'un établissement

Le bâtiment de l'EHPAD actuel abrite au XV^e siècle la première école quimpéroise, la Psalette⁶, fondée par l'Evêque. Au XVIII^e siècle, les locaux sont repris par les Ursulines qui y installent un couvent et leur école. Elles partent au début des années 1900. L'Etablissement est alors occupé par le séminaire diocésain⁷.

En 1930, le séminaire déménage pour intégrer de nouveaux locaux plus grands à Kerfeunteun⁸.

En 1932, les sœurs de la Retraite achètent les locaux de la rue Verdelet. Elles y installent dans un premier temps une pension de familles et y organisent leurs retraites spirituelles pour les femmes. Leur école, le cours Notre Dame d'Espérance, à la fois école primaire et secondaire ainsi que son internat, installés rue du Frouit, sont intégrés ensuite, eux aussi, dans les locaux de la rue Verdelet.

En 1960, elles ferment l'école et l'internat. Les religieuses reconvertissent leurs locaux : dans une partie, elles ouvrent un foyer de jeunes filles ; dans l'autre, un centre de formation pédagogique pour les enseignants de l'enseignement catholique. Durant l'été, elles développent une activité de maison d'accueil. Les sœurs constatent par ailleurs que des personnes âgées habitant au centre ville souffrent de solitude. Elles ont aussi parfois du mal à vivre dans un logement qui n'est pas toujours adapté.

En 1969, elles transforment leur maison d'accueil en maison de retraite. Les premières personnes accueillies

sont des habitants du centre ville. Autonomes, ils continuent à mener des activités à l'extérieur, à faire leurs courses... Le foyer de jeunes filles et le centre de formation pédagogique continuent à fonctionner. Des liens, des échanges entre les différents publics accueillis sont développés.

En 1970, l'établissement La Retraite est autorisé et habilité à l'aide sociale⁹ pour cinquante trois personnes. La direction et les soins sont assurés par les religieuses. Elles recrutent petit à petit des salariés pour les aider. En 1974, ils sont au nombre de quinze.

En 1976, le premier directeur laïc est nommé. Soixante trois résidents sont alors accueillis dans la maison de retraite et près de cinquante jeunes filles dans le foyer. Cette même année, le foyer et le centre de formation pédagogique sont fermés. Les sœurs souhaitent alors passer le relais pour l'activité d'accueil des personnes âgées et décident de vendre leurs locaux, rue Verdelet.

En 1977, l'établissement est acquis par la Mairie de Quimper.

5 - Les sœurs sont présentes outre la France, en Belgique, au Cameroun, en Irlande, au Mali, aux Pays Bas, au Royaume Uni.

6 - La psalette : école de musique réservée aux enfants de chœur des églises.

7 - Le séminaire est le lieu où sont formés les prêtres.

8 - Kerfeunteun, commune rattachée à Quimper en 1960.

9 - Etre habilité au titre de l'aide sociale permet d'accueillir des personnes aux revenus modestes. L'aide sociale est attribuée aux personnes dépourvues de ressources suffisantes pour assurer le coût de l'hébergement : 90% de la retraite de la personne âgée sont affectés au paiement de l'établissement, l'obligation alimentaire des descendants vient compléter ce versement, la différence restant due est prise en charge par l'aide sociale du Conseil Général et est récupérable sur la succession au moment du décès de la personne.

Histoire de personnes et d'institutions attachées à la continuité de l'action en faveur des personnes âgées, au cœur de la ville de Quimper

Au moment de la cession de leurs locaux et de leur activité, les sœurs sont aidées et soutenues par des personnes de conviction qui souhaitent que leur œuvre soit pérennisée.

Cela aboutira en 1977 à :

- La création de l'Association La Tour Nevet¹⁰ déclarée en Préfecture du Finistère le cinq décembre.
- L'acceptation de conditions par les différentes parties prenantes.
 - La mairie s'engage à maintenir l'activité maison de retraite rue Verdelet. Elle abandonne son projet de délocaliser la maison de retraite pour y installer l'ensemble de ses services administratifs. Seuls les services informatique et archives seront installés rue Verdelet.
 - La présence d'une communauté de dix religieuses dans la maison est aménagée. Le montant du prix de leur hébergement durant dix ans est déduit du prix d'achat. En contrepartie, jusqu'en 1987¹¹, la mairie s'engage à régler le séjour, dans la maison de retraite, de dix sœurs âgées et celui de l'aumônier.
- La représentation de la Mairie et de la Congrégation dans le Conseil d'Administration de l'Association par des membres de droit.

L'Association La Tour Nevet devient :

- Locataire de la mairie,
- Employeur de tous les salariés de la maison de retraite, y compris des sœurs, qui reçoivent désormais un salaire lorsqu'elles travaillent.
- Interlocuteur des pouvoirs publics..
- Responsable de la poursuite et du développement, dans le même esprit, de l'œuvre initiée par la Congrégation des Sœurs de la Retraite



En 1984, la mairie finance la réhabilitation d'une partie des locaux de la maison de retraite dont le projet et la gestion sont portés par l'Association La Tour Nevet.

En 1994, avec le concours financier du Conseil Général du Finistère, l'Association les restructure totalement. Les travaux se terminent en 1997, ils permettent d'accueillir quatre vingt cinq résidents.

En 2004, l'établissement devient EHPAD, Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes.

En 2010, l'Association a de nouveaux projets pour diversifier ses modalités d'accueil de personnes âgées.

Elle a aussi pour ambition de dynamiser sa vie associative. Pour y parvenir, elle formalise son projet associatif.

¹⁰ - La tour Nevet est une tour qui se situe dans le jardin à l'arrière de l'EHPAD La Retraite. Son nom viendrait de celui du baron de Nevet qui était gouverneur de la ville de Quimper au XIV^e siècle. Cette tour est la dernière qui soit encore intacte des fortifications de Quimper

¹¹ - Depuis 1987, les frais d'hébergement des religieuses sont réglés à l'établissement par la Congrégation.

Les valeurs de l'Association

Le respect de la personne âgée, la recherche permanente de son bien-être sont la base de l'engagement et le but des membres de l'Association La Tour Nevet. L'association accorde donc de l'importance à :

- L'accueil et la convivialité.
- La reconnaissance de chaque personne comme un être unique, l'acceptation de chacun avec sa richesse et sa complexité.
- L'écoute des personnes, la bienveillance et l'attention à leurs besoins, la prise en compte de leurs croyances, de l'expression de leur point de vue ainsi que celui de leur environnement affectif et familial.
- La liberté de choix,
- La dignité des personnes quels que soient leur place, leur rôle.
- L'esprit de service, l'équité et la loyauté qui favorisent le soutien et l'entraide entre les parties prenantes : résidents, salariés, bénévoles, familles, partenaires extérieurs.
- La qualité du service rendu, par la recherche systématique d'améliorations permettant le mieux-être de tous.
- La solidarité et l'échange intergénérationnel.
- L'ouverture sur la cité, l'ouverture aux autres et aux évolutions.

Des actes en accord avec ces valeurs

L'Association La Tour Nevet rassemble des personnes motivées par son projet et sa mise en œuvre.

Elle attend de ses membres qu'ils :

- s'engagent dans un esprit de désintéressement et de service, sans parti pris idéologique ou religieux,
- agissent pour le bien commun et l'intérêt général,
- prennent activement part aux décisions, afin de permettre à l'Association de prendre position, de se développer, d'être force de proposition et d'innovation.

Elle associe les résidents à son projet. Les résidents, membres du Conseil d'Administration, expriment leur point de vue et leurs attentes :

« Nous souhaitons vivre tranquillement dans une chambre coquette et confortable, nous y sentir comme chez nous. Nous voulons être reconnus dans notre singularité, que notre intimité et notre indépendance soient respectées. Quand nous en avons besoin, nous attendons que nous soient procurés des soins de qualité. Nous apprécions de ne pas être seuls, de bénéficier d'animations et de vivre dans un environnement sécurisant et chaleureux, d'avoir la liberté d'aller et venir à notre convenance.

Nous sommes conscients des contraintes imposées par les règles d'hygiène et de sécurité et par la vie collective. Nous pensons que le respect mutuel entre résidents, entre le personnel et les résidents, des relations de qualité sont indispensables. Cela contribue à créer les conditions d'un véritable vivre ensemble, dans un esprit de convivialité et de partage. »

Elle accorde une grande importance au fonctionnement participatif. L'Association La Tour Nevet sollicite l'engagement et la contribution de tous pour l'innovation et le progrès de l'Association. Elle est attachée à la diversité des regards et à la liberté de points de vue. Elle reconnaît à chaque partie prenante de l'Association sa place et son rôle spécifiques dans le projet collectif. Elle invite chacun, à son niveau, à s'exprimer et à écouter la parole de l'autre, à mener son action dans le cadre posé :

- Les membres du Conseil d'Administration mettent en commun leurs connaissances et leur expérience pour déterminer les orientations politiques de l'Association. Ils s'engagent à préserver, à faire vivre les valeurs et les principes spécifiques de l'Association La Tour Nevet.
- Le Président est garant de la mise en œuvre des orientations politiques de l'Association.
- Le directeur mobilise les équipes autour du projet associatif, du projet d'établissement, des projets de services... Par délégation, il représente l'Association dans certaines instances.
- Les responsables de services mettent en œuvre avec les équipes, les projets de vie, de soin, de vie sociale, individualisés... et veillent à la cohérence des actions au regard des valeurs et du projet associatif.
- Les personnels en relation directe avec les résidents sont incités à s'impliquer pleinement dans leur action auprès d'eux.
- Les familles contribuent à l'amélioration de l'accompagnement de leur proche. Elles sont représentées dans le Conseil d'Administration et sont invitées à y donner leur avis, à communiquer sur leur perception, leur ressenti, comme dans les autres instances d'expression existantes.
- Les bénévoles ou intervenants extérieurs, dont le champ d'action est défini dans une charte ou une convention, participent à la vie sociale, à la vie associative, à des groupes de travail.
- Les résidents sont la raison d'exister de l'Association. Ils sont représentés dans le Conseil d'Administration. Dans le but d'améliorer le service qui leur est rendu, les représentants sont encouragés à s'exprimer au sein du Conseil d'Administration. Chaque résident peut également, directement ou par le biais de toutes les autres instances d'expression existantes, exposer ses souhaits, ses interrogations, ses suggestions.



Au regard de ses valeurs et de ses principes de fonctionnement, l'Association La Tour Nevet s'attache à réaliser un accompagnement personnalisé :

- Fondé sur le respect de la personne, le désir de découverte de ses richesses, ses potentialités,
- Inscrit dans une dynamique et un parcours de vie,
- Pensé, mis en œuvre et évalué collectivement par une équipe pluridisciplinaire,
- Procurant du bien être à la personne entourée.

Les moyens pour y parvenir

● L'écoute de toutes les formes d'expression des personnes accompagnées est développée

L'Association La Tour Nevet entend qu'une attention particulière soit accordée à chaque personne afin de mieux la connaître tout en préservant son intimité, et lui répondre de la manière la plus ajustée possible. Elle prend en compte les signes, les ressentis, les paroles, les silences et toute forme d'expression des personnes accompagnées. Elle met tous les moyens en œuvre pour en comprendre le sens et adapter son accompagnement.

● La famille, l'environnement affectif des personnes sont pris en compte

La personne qui arrive à l'Association La Tour Nevet a un passé, un présent, une famille, des proches. L'Association met en place et développe, pour les familles et les proches, des instances de dialogue, d'échanges. L'objectif : faciliter la collaboration et l'instauration d'une relation de confiance réciproque.

● La dimension individuelle est privilégiée

Pour l'Association, chaque personne est unique, acceptée sans préjugé, avec son histoire, son âge, ses potentialités, ses difficultés. Elle favorise la mise en place d'une relation propice à la bonne connaissance de la personne, et à l'établissement d'un lien, afin d'avoir avec chacune un mode de communication constructif.

Le projet individualisé réalisé avec chaque personne formalise les possibles. Il prend en compte les besoins de chacune, son histoire. Il est donc au service de la dynamique de la personne accompagnée et évolutif. Il n'est pas un frein à la mise en place d'actions parfois spontanées et appropriées à la situation mouvante de toute personne.

L'Association encourage par ailleurs les professionnels à être porteurs d'une image positive de la personne afin qu'elle ose entreprendre, qu'elle garde son autonomie, dans la mesure de ses capacités.

● Les complémentarités sont favorisées

L'Association est convaincue que les projets ont besoin, pour se réaliser, de compétences individuelles au service du collectif. Elle encourage le croisement des regards, la mise en commun entre professionnels afin que les personnes accueillies bénéficient du meilleur accompagnement possible. Cet accompagnement doit être pensé en fonction du résident et dans son intérêt.

L'association veille également à la complémentarité entre les équipes et les professionnels extérieurs intervenant eux aussi auprès des personnes. Ceci permet d'assurer la sécurité, la qualité et la continuité des soins et de l'accompagnement.

● L'évaluation de la qualité du service rendu est permanente

L'Association est inscrite dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité. Afin de progresser, elle favorise la qualification des salariés et la formation tout au long de la vie. Elle souhaite ainsi développer le professionnalisme de l'accompagnement, des soins et des relations humaines. Elle est favorable aux projets qui améliorent à la fois les conditions de vie des résidents et les conditions de travail des professionnels.

● L'intégration dans son environnement est recherchée

L'Association La Tour Nevet est attachée au lien avec la société, et aussi avec les Associations, les autres établissements... agissant dans le même secteur d'activités qu'elle. Elle travaille en partenariat avec d'autres pour développer des services adaptés et favoriser le bien-être des personnes.

Elle est engagée dans des instances et des réseaux locaux, départementaux et régionaux en vue de faire entendre ses préoccupations, de prendre position, de communiquer avec d'autres. Elle participe à des groupes de travail, est informée régulièrement des projets et décisions en matière de politiques sociales et de réglementation. L'Association peut ainsi engager des actions de développement.

● Les droits des personnes sont respectés et leur mise en œuvre est facilitée

L'Association La Tour Nevet a un rôle de protection et de promotion des personnes pour qui elle agit. Dans un esprit d'entraide et de solidarité, l'Association s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir au mieux l'intégrité et le respect de la dignité des personnes accueillies, mais aussi des salariés, familles, bénévoles, partenaires. A cet effet, elle développe les instances, les outils, favorisant le dialogue et la transparence. Elle applique les principes définis dans :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui affirme dans son article 1er : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».
- La Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé de 1946 qui donne dans son article 1, la définition suivante de la santé : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité ».
- La loi du 2 Janvier 2002 relative aux institutions sociales et médico-sociales qui réaffirme notamment la place de l'utilisateur, au cœur du dispositif social et médico-social.
- Par arrêté du 8 septembre 2003, la charte des droits et libertés des personnes accueillies qui dit, en particulier, dans son article 2, que « la personne accueillie doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions ».
- Les recommandations de bonnes pratiques publiées par l'ANESM¹² qui sont des repères pour l'action dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Prendre en compte les évolutions des besoins et de l'environnement

L'Association La Tour Nevet existe parce que des personnes, sur le territoire où elle agit, ont des besoins sociaux et médico-sociaux. Ceux-ci sont de plus en plus spécifiques et exigent des réponses de plus en plus spécialisées. Dans ce contexte elle souhaite :

- Poursuivre l'accueil, au cœur de la ville de Quimper, de personnes âgées, tout en diversifiant ses modalités d'accompagnement,
- Améliorer et faire évoluer ses pratiques afin que les personnes bénéficient sur le territoire d'un accompagnement encore plus adapté à leurs besoins individuels,
- S'appuyer sur les valeurs qu'elle vit pour poursuivre son action,
- Agir encore davantage pour lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées vivant à domicile ou en établissement,
- Prendre en compte les schémas territoriaux et les contraintes liées à la situation économique et sociale globale,
- Réfléchir aux moyens de pérenniser dans le temps, de faire grandir le projet en faveur des personnes âgées de Quimper, démarré en 1968.

Objectifs de l'Association

● Développer les coopérations avec l'extérieur :

- En réfléchissant, avec des partenaires défendant les mêmes valeurs, à des complémentarités, à de nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement qui permettront aux personnes âgées d'avoir un réel choix sur leur territoire de vie.
- En étudiant avec d'autres, les conditions d'une mutualisation de compétences, d'une mise en commun de certains services. L'objectif : renforcer la qualité des prestations rendues à l'utilisateur, renforcer la maîtrise de son savoir-faire et de ses compétences.
- En initiant des rapprochements permettant des essais d'actions mutualisées.
- En offrant la possibilité à des porteurs d'un projet culturel par exemple, de bénéficier de son infrastructure existante. L'objectif : insuffler une dynamique, participer au décloisonnement entre les différentes générations et les différents publics...

● Soutenir la réflexion sur ses pratiques et les améliorer

- En poursuivant la démarche d'amélioration continue de la qualité dans laquelle l'Association est engagée.
- En développant ses efforts en matière de formation continue, de management et de soutien des salariés; éléments essentiels de la bientraitance,
- En enrichissant ses manières de faire par la coopération et le partage avec d'autres partenaires.

● Rechercher l'adaptation de l'établissement La Retraite, moderniser ses outils :

- En restructurant, en assurant la maintenance et l'entretien des bâtiments.
- En développant les liens au sein de l'Association pour permettre l'amélioration du service, en s'équipant d'outils facilitant la mutualisation entre les professionnels.



- **Continuer à exercer sa mission en acteur économique et social responsable**

- En gérant toujours au mieux les ressources qui lui sont allouées.
- En veillant à maintenir des tarifs permettant l'accès de l'établissement au plus grand nombre.
- En s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de développement durable et solidaire : équipements, repas, entretien...
- En étant attentif à l'évolution des besoins dans le contexte économique et social.

- **Se faire connaître davantage, élargir la base de ses membres**

- En communiquant sur ses compétences, ses réalisations et ses perspectives.
- En diffusant son projet associatif et en l'expliquant.
- En rencontrant les instances politiques d'autres organismes agissant dans le même domaine
- En sensibilisant de nouvelles personnes, en les sollicitant pour participer à ses missions.

Ce projet associatif a été formalisé par les administrateurs de l'Association La Tour Nevet et la Direction.

Il est le résultat d'un travail collectif dans lequel chaque participant a mis un peu de lui-même, de son histoire, de ses connaissances, de ses valeurs, de ses principes et de sa vision de l'avenir. Chacun, quelle que soit sa place dans l'Association, a pu s'exprimer, donner son avis. Ce travail a renforcé la cohésion des membres du Conseil d'Administration. C'est un aboutissement et un départ.

Fondateur, ce projet est à la base du projet d'établissement dans son ensemble, des projets de services, des projets individualisés, et des projets nouveaux que l'Association pourra développer.

Le Conseil d'Administration est garant des valeurs et principes promus dans ce projet. Il s'engage à évaluer régulièrement la réalisation de ses orientations et à les faire évoluer en fonction des besoins.



Association La Tour Nevet

10 rue verdelet - 29000 QUIMPER - Tél. 02 98 95 06 12